

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 AVRIL 2023

L'an deux mille vingt-trois, Le cinq avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune de Janneyrias, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil de Janneyrias, sous la présidence de Monsieur TURMAUD Jean-Louis, Maire de Janneyrias.

Présents : MM. MMES. Jean-Louis TURMAUD - Nathalie ROUBA-LOPRETE - Norbert LECHES - Roger ALLIGIER - Magali LABOUREUR - Fabien LECHES - Jean-Jacques LALLAIN - Jeannette JAKUBOWSKI - Maud PELOSSIER- Clélia SELSEK-ATOCH (heure d'arrivée à 18h29) - Axel PEROTTI - Michaël FOULTIER - Denis PAUGET

Absents : MM. MMES. Malissa BECHARD - Françoise SALSINI - Laurie PAOLUCCI - Chokri MESSAOUDI

Pouvoirs : Monsieur Claude STOCKY a donné pouvoir à Madame Magali LABOUREUR, Monsieur Julien ROCHON a donné pouvoir à Madame Jeannette JAKUBOWSKI

A été nommé secrétaire de séance : Monsieur Denis PAUGET

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 18 heures 09,

Monsieur Jean-Louis TURMAUD, Maire, a soumis à l'approbation de l'assemblée le compte rendu du 01 mars 2023.

Aucune remarque, ni opposition, ni abstention n'est à soulever de la part de l'assemblée.

### **1. Approbation du compte de gestion commune du receveur municipal pour l'exercice 2022**

La comptabilité communale suppose l'intervention de 2 instances : le Maire et le Trésorier ;

Il y a donc 2 types de comptes :  
Le compte du Maire : compte administratif  
Le compte du Receveur Municipal : compte de gestion

Le compte de gestion doit concorder parfaitement avec le compte administratif. Cette concordance se vérifie notamment par comparaison du total des mandats de dépenses et du total des titres de recettes figurant respectivement dans le compte administratif et dans le compte de gestion.

	Résultat de clôture 2021	Part affectée à l'investissement en 2022	Résultat 2022	Résultat de clôture 2022
Fonctionnement	717 510.02 €	423 159.89 €	168 051.53 €	462 401.66 €
Investissement	-119 999.32 €		799 349.39 €	679 350.07 €

**APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE DE SES MEMBRES PRESENTS, DECIDE** d'approuver le compte de gestion commune du receveur municipal pour l'exercice 2022

## **2. Approbation du compte administratif de la commune pour l'exercice 2022**

Le compte administratif est arrêté si une majorité de voix ne s'est pas dégagée contre son adoption (art L1612- 2). Cette disposition a pour objectif d'éviter tout blocage dans le partage des voix au sein du conseil municipal en raison de l'absence du Maire qui doit se retirer au moment du vote sur le compte administratif. Le compte administratif 2022 de la commune se présente comme suit

**Fonctionnement** : Dépenses : 1 571 920.16 € Recettes : 1 739 971.69 €

**Résultat de fonctionnement de l'exercice : 168 051.53 €**

**Investissement** : Dépenses : 559 776.23 € Recettes : 1 359 125.62 €

**Résultat d'investissement de l'exercice : 799 349.39 €**

**Restes à réaliser** : Dépenses : 500 000.00 € Recettes : 2 640 876.46 €

Monsieur le maire donne la présidence de séance à Jeannette JAKUBOWSKI et sort au moment du vote.

**APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE DE SES MEMBRES PRESENTS, DECIDE** d'approuver le compte administratif de la commune pour l'exercice 2022

Monsieur le maire revient et reprend la présidence de séance.

## **3. Affectation du résultat 2022 commune**

Lorsque le compte administratif est voté avant le budget primitif, les résultats sont repris au budget. Les résultats du compte administratif 2022, conformes à ceux du compte de gestion du Receveur municipal, **se présentent comme suit** :

<b><u>Section de fonctionnement</u></b> :	Résultat de l'exercice :	168 051.53 €
	Report à nouveau au 1 <sup>er</sup> janvier 2022 :	294 350.13 €
	<b><u>Soit un résultat cumulé de :</u></b>	<b><u>462 401.66 €</u></b>
<b><u>Section d'investissement</u></b> :	Résultat de l'exercice :	799 349.39 €
	Report à nouveau au 1 <sup>er</sup> janvier 2022 :	- 119 999.32€
	<b><u>Soit un résultat cumulé de :</u></b>	<b><u>679 350.07 €</u></b>
Solde des restes à réaliser :		<b><u>Solde en positif</u></b>
<b><u>Besoin de financement de la section investissement :</u></b>		<b><u>0 EUROS</u></b>

- **Report à nouveau au 1<sup>er</sup> janvier 2023 en fonctionnement :** 462 401.66 €
- **Report à nouveau au 1<sup>er</sup> janvier 2023 en investissement** 679 350.07 €

**APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE DE SES MEMBRES PRESENTS, DECIDE** d'approuver l'affectation du résultat commune pour l'exercice 2022.

## **4. Vote des taux des taxes locales pour l'année 2023**

Les communes votent les taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB) et non bâties (TFNB), et de Cotisation Foncière des Entreprises (CFE).

En effet, à partir de 2021, le taux à voter concernant la Taxe Foncières sur les Propriétés Bâties (TFB) doit être voté par rapport à un taux de référence égal à la somme du taux communal et du taux départemental, soit pour Janneyrias :

19.59 % taux communal + 15.90 % taux départemental, ce qui donne un taux de référence de 35.49%.

L'état de notification n° 1259 COM des bases d'imposition prévisionnelles des 4 taxes locales est prérempli par les services fiscaux et communiqué à la mairie par la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP). Les services municipaux complètent cet état, après que le conseil ait fixé le produit fiscal attendu et voté les taux des taxes.

Vu le projet de budget 2023, équilibré par un produit fiscal de **893 112 €** (somme attendue du produit des 4 taxes ci-dessous) en section de fonctionnement, et considérant que la commune entend poursuivre son programme d'équipements auprès de la population sans augmenter la pression fiscale, Monsieur le Maire propose de ne pas augmenter les taux d'imposition par rapport à 2022 et de les reconduire à l'identique sur 2023, soit :

- Taxe sur le Foncier Bâti : 19.59 % + 15.90% taux départemental = 35.49%
- Taxe sur le Foncier Non Bâti : 69.00 %
- Cotisation Foncière des Entreprises : 22.68 %
- Taxe d'habitation : 14.25 % (logements vacants)

Ces taux s'appliquent sur la base d'imposition déterminée par les services fiscaux de l'Etat, en fonction du bien immobilier, et connaît chaque année une revalorisation forfaitaire nationale fixée par la loi de finances.

**APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE DE SES MEMBRES PRESENTS, DECIDE** d'approuver le taux des taxes locales pour l'année 2023

#### **5. Vote du budget 2023 commune**

Le projet de budget 2023 est arrêté comme suit :

<b>Section de fonctionnement</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
Crédits de report au 1 <sup>er</sup> janvier 2023		462 401.66 €
Prévisions budgétaires 2023	2 070 322.66 €	1 607 921 €
<b>Total section de fonctionnement</b>	<b>2 070 322.66 €</b>	<b>2 070 322.66 €</b>

  

<b>Section d'investissement</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
Crédits de report au 1 <sup>er</sup> janvier 2023	0 €	679 350.07 €
Restes à réaliser 2022	500 000 €	2 640 876.46 €
Prévisions budgétaires 2023	3 113 726.85 €	293 500.32 €
<b>Total section d'investissement</b>	<b>3 613 726.85 €</b>	<b>3 613 726.85 €</b>

**APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE DE SES MEMBRES PRESENTS, DECIDE** d'approuver le budget commune pour l'année 2023

#### **6. Approbation du compte de gestion eau et assainissement du receveur municipal pour l'exercice 2022**

Le compte de gestion pour l'exercice 2022, établi par le Receveur municipal, se présente comme suit :

	Résultat de clôture 2021	Affectation résultat sur 2022	Résultat 2022	Résultat de clôture 2022
Exploitation	118 887.32 €	0 €	95 647.76 €	214 535.08 €
Investissement	120 065.31 €		122 629.61 €	242 694.92 €

**APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE DE SES MEMBRES PRESENTS, DECIDE** d'approuver le compte de gestion eau et assainissement du receveur municipal pour l'exercice 2022

#### **7. Approbation du compte administratif eau et assainissement pour l'exercice 2022**

Le compte administratif 2022 de l'eau et de l'assainissement se présente comme suit :

<b><u>Exploitation :</u></b>	Dépenses : 119 195.89 €	Recettes : 214 843.65 €
	<b><u>Résultat d'exploitation de l'exercice : 95 647.76 €</u></b>	
<b><u>Investissement :</u></b>	Dépenses : 174 544.30 €	Recettes : 297 173.91 €
	<b><u>Résultat d'investissement de l'exercice : 122 629.61 €</u></b>	
<b><u>Restes à réaliser :</u></b>	Dépenses : 418 897.91 €	Recettes : 204 121.50 €
	<b><u>Solde des restes à réaliser : - 214 776.41 €</u></b>	

Monsieur le maire donne la présidence de séance à Jeannette JAKUBOWSKI et sort au moment du vote.

**APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE DE SES MEMBRES PRESENTS, DECIDE** d'approuver le compte administratif eau et assainissement pour l'exercice 2022

Monsieur le maire revient et reprend la présidence de séance.

#### **8. Affectation du résultat 2022 eau et assainissement**

Les résultats du compte administratif 2022, conformes à ceux du compte de gestion du Receveur municipal, se présentent comme suit :

<b><u>Section d'exploitation :</u></b>	Résultat de l'exercice :	95 647.76 €
	Report à nouveau au 1 <sup>er</sup> janvier 2022 :	118 887.32 €
	<b><u>Soit un résultat cumulé de :</u></b>	<b><u>214 535.08 €</u></b>
<b><u>Section d'investissement :</u></b>	Résultat de l'exercice :	122 629.61 €
	Report à nouveau au 1 <sup>er</sup> janvier 2022 :	120 065.31 €
	<b><u>Soit un résultat cumulé de :</u></b>	<b><u>242 694.92 €</u></b>
Solde des restes à réaliser :		<b><u>- 64 569.82 €</u></b>
<b>Besoin de financement de la section investissement :</b>		<b><u>0 €</u></b>
<b><u>Soit affectation du résultat :</u></b>		
➤ Report à nouveau au 1 <sup>er</sup> janvier 2023 en exploitation :		214 535.08 €
➤ Report à nouveau au 1 <sup>er</sup> janvier 2023 en section d'investissement :		242 694.92 €

**APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE DE SES MEMBRES PRESENTS, DECIDE** d'approuver l'affectation du résultat eau et assainissement pour l'exercice 2022

### **9. Vote du budget 2023 - eau et assainissement**

Le projet de budget 2023 est arrêté comme suit :

<b>Section d'exploitation</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
Crédits de report au 1 <sup>er</sup> janvier 2023		214 535.08 €
Prévisions budgétaires 2023	421 493.79 €	206 958.71 €
<b>Total section de fonctionnement</b>	<b>421 493.79 €</b>	<b>421 493.79 €</b>
<b>Section d'investissement</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
Crédits de report au 1 <sup>er</sup> janvier 2023		242 694.92 €
Restes à réaliser 2022	418 897.91 €	204 121.50 €
Prévisions budgétaires 2023	429 356.60 €	401 438.09 €
<b>Total section d'investissement</b>	<b>848 254.51 €</b>	<b>848 254.51 €</b>

**APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE DE SES MEMBRES PRESENTS, DECIDE** d'approuver le budget eau et assainissement pour l'année 2023

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h37**